

Compte rendu de la séance publique du mardi 12 mars 2019 à 14 h30

Communication de Dominique SAINT-PIERRE

BRILLAT-SAVARIN – Fictions et réalités

Excusés :

P. Dominique BERTRAND
Georges BOULON
Alain GOUTELLE
Marie-Thérèse LE DINAHET

Après avoir annoncé que Claire Demesmay, spécialiste de l'Allemagne, auteure du livre paru aux éditions du Cavalier bleu *Idées reçues sur l'Allemagne*, prononcerait une conférence sur ce thème le mercredi 20 mars, au Goethe Institut, 14 rue François Dauphin, le président présente le conférencier. Ancien avocat, homme politique, Dominique Saint-Pierre a été notamment député de l'Ain et député européen ; il a aussi été conseiller d'État en service extraordinaire (décret du 4 novembre 1999). Président de notre Académie, Dominique Saint-Pierre est pour nous celui qui a dirigé et soutenu les auteurs du *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon 1700-2016*, dictionnaire dont il a aussi rédigé un grand nombre de notices qui nous ont servi de modèle.

Communication

Jean Anthelme Brillat-Savarin est mort avant de connaître la célébrité que lui a donnée son ouvrage le plus connu, *La physiologie du goût*, paru à la fin de 1825. Curieusement, il est devenu le symbole de la gastronomie et c'est sur ce thème que les Musées de l'Ain et du Bugey-Valromey ont organisé une exposition autour de Brillat-Savarin. Son nom a même été attribué, sans grande raison, à un gâteau et à un fromage réputé.

Cette célébrité a un revers ; séduits par le personnage que la légende a présenté comme plus pittoresque qu'il ne l'était sans doute, séduits par ses aphorismes et par son style, plusieurs biographes ont raconté sa vie sans grand souci de vérité historique, Ils ont recopié Tendret considéré à tort comme le neveu de Brillat-Savarin, et ont vulgarisé certaines erreurs.

Pendant ses études de droit à Dijon, curieux et cultivé, Brillat-Savarin a aussi suivi des cours de médecine et de chimie. Ses biographes aiment le présenter comme quelqu'un de léger et répètent que, député aux États généraux de 1789, il n'aurait pas été très actif. Au contraire Dominique Saint-Pierre a vérifié et constaté qu'il était intervenu à l'Assemblée Constituante un très grand nombre de fois. Les députés de la Constituante, par une vertu civique que nous pouvons regretter, ont décidé qu'ils ne se représenteraient pas à la députation, sa carrière politique nationale s'est arrêtée là, mais il est faux de dire qu'elle ne fut pas bien remplie. Ensuite, il a repris sa fonction de maire de Belley et est élu président du tribunal civil de l'Ain. Plus tard, clairvoyant, il émigra en Suisse, puis à Londres et finalement aux États-Unis où il vécut grâce à ses talents de musicien. Il rentre à Belley en 1797 et reprend sa carrière de magistrat qui le conduit jusqu'à la cour de Cassation où il siégea jusqu'à la fin de sa vie.

Discussion académique

Le président Jean-Pol Donné remercie le conférencier et constate que ce genre d'erreurs à répétition semble assez fréquent. Il rappelle que pour le *Dictionnaire historique des*

académiciens de Lyon 1700-2016, sur les conseils de Dominique Saint-Pierre, nous nous sommes tous efforcés de recourir aux registres paroissiaux et aux registres d'état civil pour éviter de reproduire des dates erronées. À propos de l'édition de la *Physiologie du goût*, il se demande ce que représentait une simple édition de 300 exemplaires dans les habitudes éditoriales du temps. Réponse : Brillat-Savarin a publié ce livre pour l'offrir à quelques amis, sans envisager une grande diffusion. Ceci explique que le succès ne fut pas immédiat.

Laurent Thirouin demande ce que signifie le terme de « physiologie » ? comment a-t-il suffisamment impressionné Balzac pour que ce dernier le reprenne dans l'intitulé *Physiologie du mariage* ? Réponse : Brillat-Savarin s'est intéressé à la médecine, il cite souvent des médecins et a donc repris ce terme qui fait partie de sa culture personnelle ; il annonce avec un certain humour une analyse objective à caractère scientifique.

Nicole Dockès demande dans quel périodique se trouvent la plupart des interventions de Brillat-Savarin à l'Assemblée ; les *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent sont souvent considérées comme assez fidèles. Réponse : ceux qui prenaient des notes à l'Assemblée ne pouvaient tout enregistrer et leurs procès verbaux publiés comportent des lacunes. Nicole Dockès demande aussi quelle était la position de Brillat-Savarin sur la peine de mort. Réponse : en bon juriste modéré et classique, Brillat-Savarin avait une position traditionnelle, favorable à la peine de mort, sans exagération. Dans son livre sur le duel, il fait une étude fort intéressante pour éclairer un débat à la Cour de cassation.

Jean-Marc Gohier demande si Brillat-Savarin a vraiment fait partie du tribunal qui a jugé l'affaire du Courrier de Lyon. Réponse : oui. Presque toutes les décisions dans lesquelles Brillat-Savarin a été rapporteur à la Cour de Cassation sont référencées sur internet.

Jacques Azéma remarque que si certaines erreurs commises au sujet de Brillat-Savarin ont relativisé son rôle de juriste et de parlementaire, d'autres ont peut-être exagéré son apport en matière de gastronomie.

Nathalie Fournier voudrait savoir quel est le contenu exact de la *Physiologie du goût*. Réponse : Il s'agit d'un livre très curieux, ce n'est pas un livre de cuisine mais des méditations parfois sérieuses, parfois pleines d'humour, sur le goût, la gastronomie, les plaisirs de la nourriture et leurs liens avec la vie sociale et politique.

Jean Burdy qui a apprécié la photo du conférencier devant la tombe de Brillat-Savarin au Père Lachaise demande qu'elle soit déposée dans la photothèque de l'Académie.

Dominique Saint-Pierre rappelle qu'avec seulement quelques pages sur Brillat-Savarin, Tendret a introduit de nombreuses erreurs ; il a ainsi baptisé la mère de Brillat-Savarin du prénom d'Aurore que tout le monde lui attribue maintenant.

Le président Jean-Pol Donné demande comment on est arrivé à une telle dévaluation pour les assignats. Réponse : les assignats étaient des titres gagés sur les biens nationaux qui devaient permettre de procéder à leur acquisition ; puis ils sont devenus du papier monnaie et le gouvernement a procédé à des rééditions ; la première qui a eu lieu en 1791 a été prudente, mais ce ne fut plus le cas des suivantes. Brillat-Savarin est intervenu pour inciter à maintenir la fiabilité des assignats.

Le président Jean-Pol Donné remercie encore Dominique Saint-Pierre pour cette belle leçon d'histoire et lève la séance à 16 heures.

Nicole Dockès-Lallement
Jacques Hochmann